



L'ESPRIT DU SPORT

— BOUGER ENSEMBLE —



**Une stratégie nationale favorisant la participation
des peuples autochtones à des activités sportives,
physiques et récréatives au Canada**



L'esprit du sport — Bouger ensemble:

Une stratégie nationale favorisant la participation des peuples autochtones à des activités sportives, physiques et récréatives au Canada

Cercle sportif autochtone 2025

Available in English: aboriginalsportcircle.ca

Cercle sportif autochtone
a/s Maison du sport Centre RA
2451, chemin Riverside
Ottawa (Ontario) K1H 7X7

Tél. : 613-518-8353
Sans frais : 1-855-814-4574
ascoffice@aboriginalsportcircle.ca



REMERCIEMENTS

Le Cercle sportif autochtone tient à exprimer sa profonde gratitude aux athlètes, aux entraîneurs, aux leaders, aux Aînés et aux gardiens du savoir autochtones d'un océan à l'autre, dont les voix, les expériences et les conseils ont orienté la présente stratégie nationale. Leur engagement à renforcer le sport, l'activité physique et les loisirs autochtones est à la base de ce travail.

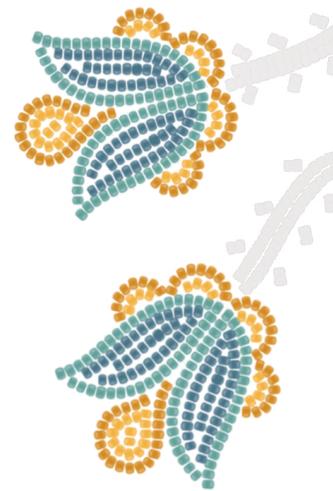
Nous reconnaissons également les partenariats et les collaborations intersectorielles qui ont soutenu cette stratégie. Un changement significatif n'est possible que par une action collective, et nous apprécions l'engagement de toutes les personnes qui travaillent à l'avancement du sport autochtone à l'échelle communautaire, régionale et nationale. Nous tenons à remercier tout particulièrement les organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone qui ont consacré du temps, des efforts et de l'énergie à orienter, à propulser et à inspirer cette stratégie.

Nous rendons aussi hommage aux générations de participants, de bâtisseurs, de bénévoles et de leaders autochtones du sport, de l'activité physique et des loisirs qui ont depuis longtemps tracé le parcours que nous empruntons aujourd'hui et à l'avenir.

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES



LE PARCOURS

Notre vision pour la prochaine décennie / 6

La voie à suivre / 7

L'esprit du sport—Bouger ensemble / 8

Évolution des cadres existants / 9

Promouvoir des systèmes qui se soutiennent mutuellement / 11

Adopter une approche collaborative / 12

PASSER À L'ACTION

Nos cinq domaines d'action stratégiques / 18

- 1 Défense des intérêts et sensibilisation / 19
- 2 Relations et partenariats / 23
- 3 Leadership et renforcement des capacités / 25
- 4 Participation / 28
- 5 Investissements durables / 31

PROCHAINES ÉTAPES

Un investissement décuplé pour un impact durable / 34

Références / 35

Annexe : Mesures recensées pour les partenaires de la stratégie nationale / 36

ACRONYMES ET TERMES CLÉS

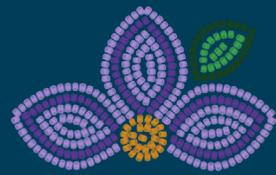
2ELGBTQIA+	Personne bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexuée, asexuelle et issue d'autres orientations sexuelles et identités de genre
CRPA	Commission royale sur les peuples autochtones
CSA	Cercle sportif autochtone
CVR	Commission de vérité et réconciliation
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
FFADA	Femmes et filles autochtones disparues et assassinées
OPTSA	Organismes provinciaux ou territoriaux de sport autochtone
SAASPR	Système autochtone d'activités sportives, physiques et récréatives
SCASPR	Système canadien d'activités sportives, physiques et récréatives

Humilité culturelle : L'humilité culturelle est un processus continu d'autoréflexion et de critique personnelle qui reconnaît les limites de sa propre perspective culturelle. Elle suppose de reconnaître et d'aborder les déséquilibres de pouvoir inhérents aux relations et d'apprendre activement des expériences vécues par les autres. Cette approche favorise un dialogue respectueux et ouvert et une compréhension mutuelle, en soulignant que la compétence culturelle n'est pas une destination, mais un parcours de croissance continue.

Sécurité culturelle : La sécurité culturelle repose sur la création d'environnements qui respectent et affirment les identités culturelles de toutes les personnes. Elle exige des praticiens et des institutions qu'ils reconnaissent et atténuent les déséquilibres de pouvoir, les préjugés systémiques et les inégalités historiques. En mettant l'accent sur les perspectives et les besoins des communautés marginalisées, la sécurité culturelle garantit que toutes les personnes se sentent en sécurité, respectées et autonomes dans leurs interactions avec les fournisseurs de services.

Décolonisation : Pour nos besoins, nous définissons la décolonisation comme un processus continu de démantèlement des structures, des idéologies et des systèmes coloniaux qui ont un impact sur les peuples, les communautés, les organisations et les nations autochtones. Elle englobe le rétablissement des pratiques culturelles autochtones (y compris les sports et les jeux), des terres, des langues, des systèmes de connaissance et de la gouvernance, tout en remettant en question et en transformant les modes de pensée et d'action coloniaux. La décolonisation nécessite à la fois des changements structurels, tels que des réformes des politiques, une reconnaissance juridique des droits des Autochtones et des engagements personnels pour désapprendre les préjugés coloniaux, valoriser les façons de savoir et d'être des Autochtones, et favoriser des relations équitables.

Dirigé par des Autochtones : Il s'agit des initiatives, des organisations, des programmes et des décisions qui sont guidés, gouvernés et mis en œuvre par des peuples, des communautés, des organisations et des nations autochtones. Le leadership, les systèmes de connaissance, les priorités et les structures de gouvernance autochtones sont au premier plan, garantissant que les actions et les résultats soutiennent l'autodétermination des Autochtones.



LE PARCOURS



NOTRE VISION POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

La stratégie nationale favorisant la participation des peuples autochtones à des activités sportives, physiques et récréatives envisage un avenir dans lequel tous les Autochtones du Canada, peu importe leur âge, leurs capacités et l'endroit où ils habitent, ont accès à des possibilités porteuses d'espoir, qui favorisent le bien-être et renforcent les communautés et la nation autochtone. Cet avenir est forgé en fonction des besoins et des intérêts des Autochtones, assurant la présence d'un système autochtone autodéterminé d'activités sportives, physiques et récréatives qui se développe en parallèle, et parfois en interconnexion, avec un système canadien inclusif.

Pour ce faire, la stratégie établit une orientation claire afin de favoriser l'engagement, l'élaboration de politiques et le changement systémique appropriés sur le plan culturel dans le secteur du sport, de l'activité physique et des loisirs, tant autochtone que non autochtone, au Canada. S'appuyant sur les connaissances et le leadership des organisations, des communautés et des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits, la stratégie veille à ce que les actions soient façonnées par ceux et celles adoptant la vision la plus claire de ce qui fonctionne bien, des changements à apporter et des raisons pour lesquelles le changement est nécessaire, et de la manière de réaliser la vision privilégiée de l'avenir.

Cette initiative décennale, qui définit à la fois une vision et un parcours, jette les bases qui permettront aux peuples, aux communautés et aux nations autochtones de prospérer grâce au sport, à l'activité physique et aux loisirs. Elle est centrée sur l'établissement de systèmes sensibles sur le plan culturel qui favorisent le bien-être et l'autonomisation des Autochtones, mais qui redéfinissent aussi les relations, les institutions et les politiques du paysage canadien élargi pour les rendre inclusives, équitables et respectueuses des cultures, des communautés et des nations autochtones.

La reconnaissance et le rétablissement des façons de savoir, d'être et de faire des Autochtones sont au cœur de cette stratégie, ce qui suppose une revitalisation des sports, des jeux et des activités axées sur la terre et une intégration des valeurs et des enseignements culturels qui favorisent le bien-être global. En réitérant un engagement collectif à honorer les cultures, les traditions et les droits autochtones, cette stratégie reconnaît la persévérance et la capacité des peuples autochtones à réimaginer, à réclamer et à rebâtir un avenir par le sport, l'activité physique et les loisirs, un avenir qui correspond à leur vision de la santé, de la communauté et de l'autodétermination au Canada.

Une fois mise en œuvre, la stratégie nationale servira de cadre de collaboration solide, permettant aux parties prenantes de créer des alliances, de partager des pratiques exemplaires et d'améliorer leur capacité opérationnelle. Plus important encore, les investissements décuplés proposés changeront la donne pour l'ensemble du secteur des activités sportives, physiques et récréatives. Cette hausse substantielle du financement augmentera les actions transformatrices, garantissant des progrès soutenus vers des priorités bien définies qui favorisent la participation, le leadership et l'autodétermination des Autochtones. En élargissant les ressources et les possibilités à une échelle sans précédent, cet investissement contribuera à créer un système plus inclusif, plus équitable et plus sensible sur le plan culturel qui soutiendra les peuples, les communautés et les nations autochtones pour les générations à venir.

LA VOIE À SUIVRE

À l'automne 2021, le Cercle sportif autochtone (CSA) s'est vu confier le mandat de mettre au point une stratégie nationale favorisant la participation des peuples autochtones à des activités sportives, physiques et récréatives du Canada, un moment marquant des efforts de défense des droits de ces populations en cours depuis au moins 2016. L'élaboration de la stratégie a suivi une approche par étapes, à partir de l'hiver 2022, et a été façonnée par des consultations et des recherches exhaustives. Pendant trois ans et demi, le CSA a collaboré avec des personnes, des communautés et des organisations de toutes les régions du Canada, exploré des enjeux clés, et animé des réunions et des rassemblements nationaux en personne et en ligne. Cette mine de connaissances a été soigneusement consolidée, les lacunes ont été comblées et les principaux enjeux ont été analysés. Le processus a permis la publication d'un rapport officiel, *Phase 1 : Réinventer notre avenir*, lequel a été présenté à Sport Canada, au printemps 2024. Le cadre établi dans ce rapport a été renforcé et peaufiné davantage, permettant ainsi la rédaction de la stratégie nationale telle qu'elle existe aujourd'hui : *L'esprit du sport — Bouger ensemble*.

En tant qu'initiative décennale, la stratégie nationale sert à la fois de vision et de feuille de route, jetant les bases de l'épanouissement des peuples, des communautés et des nations autochtones par le sport, l'activité physique et les loisirs. Elle vise à mettre en place des systèmes adaptés à la culture qui non seulement favorisent le bien-être et l'autonomisation des Autochtones, mais redéfinissent les relations, les institutions et les politiques dans le paysage canadien au sens large afin qu'elles soient inclusives, équitables et respectueuses des cultures, des communautés et des nations autochtones.

L'ESPRIT DU SPORT — BOUGER ENSEMBLE

La stratégie *L'esprit du sport—Bouger ensemble* reflète la façon dont les peuples autochtones et non autochtones voient désormais le monde dans le sport, l'activité physique et les loisirs, offrant plus de nuances, une compréhension plus approfondie et un engagement commun en faveur de la réciprocité. Le titre lui-même porte le poids de cette vision.

Ce voyage vers un avenir équitable et équilibré n'est pas une route pavée, rigide, inflexible et construite pour la vitesse au détriment de la compréhension. Il s'agit plutôt d'une rivière, fluide et vivante, un courant d'énergie puissante qui se mélange, s'adapte et creuse de nouveaux canaux tout en nourrissant les terres qu'elle traverse.

Et dans ces eaux, il y a beaucoup de pagayeurs.

Pour les peuples autochtones, la stratégie *L'esprit du sport—Bouger ensemble* est un vaisseau, un moyen de faire avancer les aspirations de nos ancêtres, de nos communautés et de nos nations, imprégné de nos connaissances, de nos histoires et de nos expériences du sport, de l'activité physique et des loisirs. Tel un canoë suivant le courant, il porte la sagesse du passé tout en naviguant vers un avenir ancré dans la justice et la collaboration. Pour les peuples non autochtones, il s'agit d'une invitation à voyager à leurs côtés, à s'engager pleinement et à offrir leur énergie pour donner vie à cet avenir.

Au bout du compte, la stratégie reflète un désir profond et collectif d'unir des façons diversifiées de savoir et d'être, de tisser ensemble le savoir, la perspective et la pratique en harmonie, plutôt que de privilégier une façon d'avancer par rapport à une autre, comme c'est le cas depuis trop longtemps.

Ce voyage vers un avenir équitable et équilibré n'est pas une route pavée, rigide, inflexible et construite pour la vitesse au détriment de la compréhension. Il s'agit plutôt d'une rivière, fluide et vivante, un courant d'énergie puissante qui se mélange, s'adapte et creuse de nouveaux canaux tout en nourrissant les terres qu'elle traverse.

Et dans ces eaux, il y a beaucoup de pagayeurs.

ÉVOLUTION DES CADRES EXISTANTS

La stratégie *L'esprit du sport—Bouger ensemble* s'appuie sur des décennies de mouvements et d'actions de sensibilisation, et rassemble des recommandations clés dans un cadre unifié. Ces initiatives font avancer ce que les peuples autochtones savent déjà : la revitalisation de l'engagement des Autochtones dans les activités sportives, physiques et récréatives favorise non seulement le bien-être individuel et communautaire, mais sert également de puissant catalyseur à l'autodétermination, à la revitalisation de la nation autochtone et au renforcement des relations entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada. Ces efforts de sensibilisation ont façonné, et renforcé, des cadres nationaux et internationaux, sous l'impulsion d'un leadership autochtone dans tout le pays. Ces cadres incluent les suivants.

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) (Assemblée générale des Nations Unies, 2007) : Outil fondamental de l'autodétermination autochtone au Canada et dans le monde, la DNUDPA, ainsi que la législation canadienne qui en a découlé (Canada, 2021), reconnaît le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, notamment dans le cadre d'activités sportives et récréatives et de pratiques traditionnelles, ainsi que le droit de participer pleinement à toutes les activités traditionnelles. Ces droits sont énoncés aux articles 5 et 31.
- Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA, 1996) : Le rapport final de la CRPA, notamment les articles 4.4.3 et 4.4.4, a souligné le rôle essentiel du sport et des loisirs pour augmenter les capacités des communautés, faire la promotion de l'éducation et favoriser le bien-être dans son ensemble. Ses recommandations continuent d'inspirer les politiques et les programmes à ce jour.
- Rédigée par des délégués à une table ronde animée par le Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la condition physique et les loisirs, la DNUDPA fournit des perspectives essentielles permettant de faire progresser le sport, l'activité physique, les loisirs, l'éducation physique et les pratiques traditionnelles. Incluse en annexe A de la Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport, la DNUDPA explique pourquoi et dans quelle mesure ces activités sont essentielles à la promotion de la santé des personnes, des familles, des communautés et des nations.

Encourager la participation des Autochtones au sport, à l'activité physique et aux loisirs non seulement favorise le bien-être individuel et communautaire, mais sert également de puissant catalyseur à l'autodétermination, à la revitalisation de la nation autochtone et au renforcement des relations entre les peuples autochtones et non autochtones.



La Déclaration de Maskwachees guide depuis sa publication le travail de nombreuses organisations, notamment le CSA, et influence aussi les politiques gouvernementales.

- Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport (Patrimoine canadien, 2005) : Par exemple, la Déclaration de Maskwachees forme la base de cette politique fédérale qui a mis en lumière des obstacles et décrit des solutions stratégiques qui restent pertinentes aujourd'hui. La politique s'engageait à accroître les occasions de faire du sport pour les Autochtones grâce à un accès équitable aux ressources, à élaborer des programmes qui reflètent les besoins et les priorités des Autochtones, à renforcer les capacités des organisations, des dirigeants et des entraîneurs sportifs autochtones, et à soutenir la recherche et la collecte de données portant sur les intérêts des Autochtones.
- 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR, 2015) : Les appels à l'action no 87 à 91 traitent précisément du sport et insistent sur la reconnaissance et le partage des histoires d'athlètes autochtones, le soutien au développement à long terme des athlètes autochtones, la mise à jour des lois, des programmes, des politiques et des initiatives du pays pour inclure de manière significative les peuples autochtones, le respect des protocoles territoriaux autochtones, l'engagement auprès des communautés, et la garantie d'une participation équitable aux événements sportifs nationaux et internationaux.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA, 2019) : Le rapport final de l'Enquête relève les facteurs socioéconomiques et politiques systémiques qui ont rendu les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disproportionnellement vulnérables à la violence et à l'oppression. Plusieurs de ses appels à la justice, notamment 3.1 et 7.3, concernent directement les activités sportives, physiques et récréatives en tant qu'outils favorisant le bien-être, l'inclusion et l'autonomisation. Les gouvernements et les organisations à tous les échelons ont la responsabilité de répondre à ces appels à la justice afin de réaliser des progrès significatifs pour résoudre la crise que vivent toujours ces personnes.

Des décennies de leadership et de défense des intérêts autochtones ont mis en lumière le rôle essentiel des programmes de sport, d'activité physique et de loisirs pertinents et accessibles sur le plan culturel dans la promotion de la santé, du bien-être et du développement communautaire. La stratégie nationale, profondément ancrée dans la sagesse collective et la réussite de ces efforts, s'appuie sur une base solide de politiques et de militantisme stratégique. Cet héritage renforce aussi la responsabilité urgente et permanente des gouvernements, des organismes sans but lucratif, des sociétés de financement et des organismes alliés de mettre en œuvre et de soutenir activement la stratégie nationale en partenariat avec les peuples autochtones et les organismes d'activités sportives, physiques et récréatives qu'ils ont créés pour réaliser leur vision privilégiée de l'avenir.

Des décennies de défense des intérêts et de leadership des Autochtones soulignent clairement le rôle essentiel des programmes de sport, d'activité physique et de loisirs pertinents et accessibles sur le plan culturel dans la promotion de la santé, du bien-être et du développement communautaire.

PROMOUVOIR DES SYSTÈMES QUI SE SOUTIENNENT MUTUELLEMENT

Il existe au Canada deux systèmes distincts d'activités sportives, physiques et récréatives (SASPR) : le système autochtone (SAASPR) et le système canadien « classique » (SCASPR). L'adoption du projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Canada, 2021), qui a reçu la sanction royale en juin 2021, a engagé le gouvernement fédéral à harmoniser la législation canadienne avec la DNUDPA. Cet engagement peut être interprété comme incluant le soutien de la croissance et du développement du SAASPR parallèlement au SCASPR.

Le système autochtone, conçu par des organisations autochtones pour des participants autochtones, offre des programmes ancrés dans la culture qui favorisent l'identité et la fierté autochtones. Le CSA et les organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone (OPTSA) forment l'épine dorsale de ce système. Depuis plus de 30 ans, en collaboration avec des fournisseurs de services autochtones, comme les centres et les clubs d'amitié, ils jouent un rôle essentiel dans la direction et le soutien du développement d'activités sportives, physiques et récréatives autochtones, tant à l'échelle régionale que nationale. Le système autochtone englobe un vaste éventail de programmes, allant des rencontres communautaires et intercommunautaires aux tournois provinciaux, en passant par des compétitions nationales et des événements internationaux.

Le système canadien, en revanche, est largement marqué par des organisations non autochtones et fonctionne selon une structure hiérarchique à l'échelle communautaire, provinciale, nationale et internationale. Même si les organisations du système canadien n'excluent plus officiellement la participation autochtone, elles ne suscitent pas non plus activement l'inclusion des Autochtones, que ce soit en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé des Autochtones ou en leur garantissant des environnements sécuritaires sur le plan culturel. Des obstacles structurels persistent, notamment un racisme anti-autochtone manifeste ou déguisé et des politiques qui découragent l'expression culturelle autochtone.

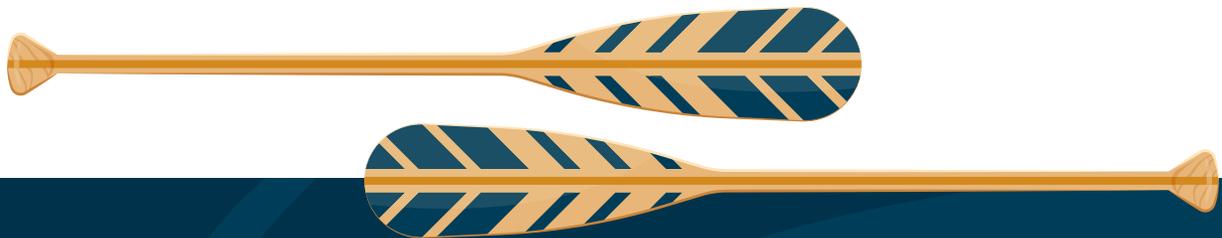
Le SAASPR, le système autochtone d'activités sportives, physiques et récréatives, englobe un large éventail de programmes, allant des rassemblements communautaires et intercommunautaires aux tournois provinciaux, en passant par les compétitions nationales et les événements internationaux.

Le SCASPR, le système canadien au sens large, est en revanche largement façonné par des organisateurs non autochtones et fonctionne selon un système structuré et hiérarchique à l'échelle communautaire, provinciale, nationale et internationale.

Si les systèmes autochtone et canadien fonctionnent de manière indépendante, ils se croisent parfois dans le cadre d'initiatives communes.

- Le Programme national de certification des entraîneurs, mis au point par le système sportif canadien, comprend un module sur le sport autochtone, créé et animé par des experts autochtones et sous l'autorité du CSA. Ce module de formation est accessible à tous les membres du Programme et obligatoire pour les entraîneurs qui participent à certains événements, comme les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.
- Le Programme des apprentis entraîneurs autochtones permet à chaque province et territoire d'envoyer deux entraîneurs aux Jeux du Canada (été et hiver) comme apprentis, ce qui leur permet d'acquérir une expérience qui peut s'appliquer dans les deux systèmes sportifs. Ce programme est le fruit d'une collaboration entre des organisations des deux systèmes, notamment le CSA, les OPTSA, les représentants des entraîneurs provinciaux et territoriaux, le Conseil des Jeux du Canada et l'Association canadienne des entraîneurs.

Ces initiatives illustrent bien comment les systèmes sportifs autochtone et canadien peuvent travailler ensemble à la création d'occasions mutuellement bénéfiques et au renforcement des deux systèmes. Cette relation, entre deux systèmes indépendants, mais qui se soutiennent mutuellement, est la force motrice de la stratégie nationale. Elle incite toutes les parties concernées à soutenir un système sportif autochtone autodéterminé tout en garantissant un système sportif canadien plus inclusif, plus équitable et plus sensible sur le plan culturel.



Cette relation, entre des systèmes indépendants, mais se soutenant mutuellement, constitue le moteur de la stratégie nationale. Elle engage toutes les parties concernées à soutenir un système autochtone autodéterminé tout en garantissant un système canadien plus inclusif, plus équitable et plus sensible à la culture.

ADOPTER UNE APPROCHE COLLABORATIVE

Au moment d'entreprendre ce voyage collectif visant à renouveler et à revitaliser la participation des Autochtones aux activités sportives, physiques et récréatives au Canada, nous adoptons la puissante métaphore du voyage en canot, un symbole profondément ancré dans la culture, tant autochtone que canadienne. Le fait d'être ensemble dans le canot et de pagayer vers une destination commune reflète notre engagement les uns envers les autres. Et tout comme les pagayeurs qui naviguent sur divers plans d'eau et parfois en eaux troubles, nous nous engageons à nous soutenir et à nous encourager mutuellement pendant le trajet.

Cette stratégie nationale représente notre canot, construit pour être solide et inclusif, tandis que nous, les pagayeurs, restons flexibles et sensibles à l'évolution des besoins et des aspirations des peuples et des communautés autochtones, ainsi qu'aux changements du paysage politique et réglementaire. Ce voyage nous rappelle à tous que notre parcours collectif doit être déterminé, ancré dans les cultures autochtones, guidé par la sagesse et l'expérience autochtones, et toujours en quête d'un avenir autodéterminé.

En appui à ce voyage, **la stratégie nationale est guidée par un cadre solide qui comprend une vision, une mission, des valeurs, des principes et des objectifs.** Ensemble, ces éléments définissent nos engagements et servent de fondement aux principaux domaines d'intérêt qui animeront cette stratégie.



VISION

Notre vision est celle d'un avenir où tous les Autochtones, peu importe leur âge, leurs capacités et leur vécu, ont accès à des occasions de faire des activités sportives, physiques et récréatives qui inspirent l'espoir, favorisent le bien-être et renforcent les relations interpersonnelles et communautaires. Nous voulons cultiver un système sportif autochtone prospère qui se développe parallèlement à un système sportif canadien sûr, favorable à l'affirmation culturelle et inclusif.



MISSION

Notre mission consiste à forger un avenir qui favorise l'autonomisation des Autochtones par les activités sportives, physiques et récréatives. En augmentant notre visibilité, en suscitant des aspirations et en soutenant les réussites, nous voulons apporter des changements pertinents et durables. Ces actions favoriseront la santé et le bien-être, renforceront les liens interpersonnels et intercommunautaires, et célébreront la fierté, la résilience et l'autodétermination culturelles.

VALEURS

Chaque geste posé dans le cadre de la stratégie nationale doit refléter les valeurs fondamentales suivantes.

- **Respect des droits des Autochtones** : Reconnaître et respecter la souveraineté, l'autodétermination et les droits inhérents des Autochtones. Toute décision et action doit honorer ces droits et les faire progresser.
- **Accent sur les façons d'apprendre, d'être et de faire autochtones** : Ancrer notre approche dans les pratiques et les visions du monde autochtones pour que notre stratégie demeure profondément liée à notre culture et à notre identité.
- **Priorité accordée à une approche holistique** : Insister sur le bien-être mental, émotionnel, spirituel et culturel des personnes et des communautés pour assurer un équilibre dans toutes les facettes de leur vie.
- **Autonomisation des jeunes et des communautés** : Investir dans le leadership des jeunes et des communautés pour susciter la confiance, créer des possibilités et établir les bases d'un avenir meilleur.
- **Création d'une force et d'une unité collectives** : Insister sur la collaboration, le travail d'équipe et le partage des responsabilités comme piliers de notre réussite collective.
- **Amélioration des résultats en matière de santé et de bien-être** : S'engager à améliorer la santé globale des personnes, des familles et des communautés autochtones en favorisant des cheminements vers la santé et la guérison par le sport, l'activité physique et les loisirs.

PRINCIPES

Notre approche est fondée sur des principes qui guident nos actions et nos décisions pendant que nous travaillons à réaliser notre vision. Chaque principe incarne notre engagement à surmonter les obstacles avec intégrité et respect.

- **Imputabilité, responsabilité et intégrité** : Nous tenons chaque personne et organisation imputable, garantissant l'honnêteté, la transparence et l'intégrité à toutes les étapes. Nous sommes responsables d'harmoniser nos efforts avec nos valeurs profondes et de travailler avec intégrité.
- **Collaboration, partenariat et partage du travail** : La collaboration active stimule le progrès. La collaboration et les partenariats nous permettent de partager les responsabilités et de combiner les contributions, de sorte que personne ne porte seul le fardeau.
- **Transparence, honnêteté et sincérité** : La clarté des communications suscite la compréhension et la confiance. En optant pour l'honnêteté et la sincérité, nous agissons ouvertement et reconnaissons chaque contribution.

- **Respect de la diversité autochtone** : Nous valorisons l'unicité de chaque communauté, nation ou organisation autochtone en adoptant une approche fondée sur la distinction qui s'adapte à ses traditions culturelles, à ses structures de gouvernance et à ses besoins, tout en reconnaissant le partage des lieux et des responsabilités dans les avancées de l'autodétermination et de solutions pertinentes sur le plan culturel.
- **Équité et inclusion** : Nous nous efforçons de faire connaître la diversité des voix et des contributions des Autochtones. En démantelant activement les obstacles complexes auxquels font face les communautés autochtones, en particulier ceux qui nuisent aux personnes 2ELGBTQQIA+, aux filles et aux femmes, nous aidons à bâtir un avenir plus sain, plus résilient et plus cohésif.

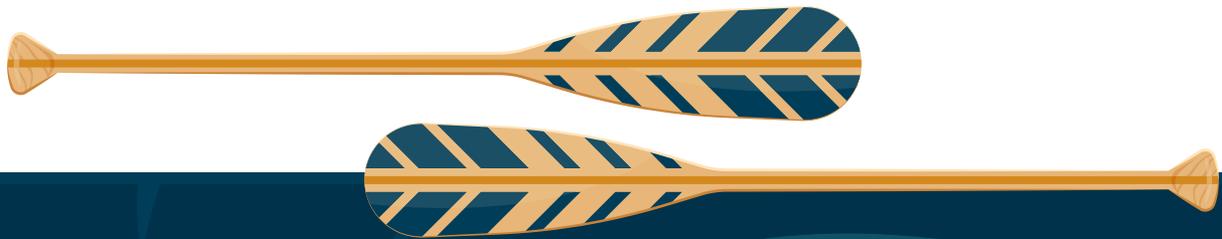
OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Nos objectifs stratégiques définissent les résultats globaux attendus à long terme qui découleront de la stratégie. Ils donnent une idée générale des caractéristiques de la réussite et servent de point de ralliement aux gouvernements, aux parties prenantes et aux partenaires qui veulent harmoniser leurs efforts.

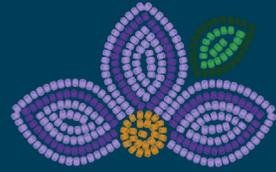
- **Intégrer les aspirations du SAASPR dans le SCASPR** : Pendant trop longtemps, les organisations du système autochtone d'activités sportives, physiques et récréatives ont dû harmoniser leurs objectifs avec ceux du système canadien, un reflet de la dynamique de pouvoir inégale. Cet objectif vise à renverser cette réalité historique en exigeant que les organisations du SCASPR et les gouvernements intègrent les aspirations décrites dans la présente stratégie dans leurs politiques et leurs programmes par l'élaboration conjointe, permettant ainsi la mise en place d'un système canadien plus inclusif et plus efficace
- **Investir davantage dans le CSA et les OPTSA** : Cet objectif vise à augmenter les investissements dans le CSA et les OPTSA pour renforcer la capacité de ces organismes de soutenir le sport autochtone, notamment en fournissant du financement, des ressources et du soutien qui les aideront à influencer les politiques et la législation et à mettre en place des programmes et des services qui répondent aux besoins des Autochtones et de leurs communautés.
- **Améliorer les services offerts aux organisations du SAASPR** : Cet objectif vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des services offerts aux organisations du système autochtone, notamment en augmentant les possibilités de formation, de renforcement des capacités et de réseautage pour les organisations autochtones afin de les rendre plus efficaces et durables dans le secteur des activités sportives, physiques et récréatives.



- **Promouvoir une approche de la santé autochtone fondée sur les déterminants sociaux** : Cet objectif vise à mettre de l'avant les besoins et les priorités autochtones dans toutes les activités sportives, physiques et récréatives en adoptant une approche de la santé autochtone fondée sur les déterminants sociaux, ce qui nécessitera une approche « pangouvernementale » ainsi que le décroisement des silos dans les secteurs concernés, notamment celui du sport, de l'activité physique, de l'éducation, de la santé et des services aux Autochtones.
- **Progresser vers une nouvelle relation financière** : Cet objectif vise à faire progresser une nouvelle relation de financement entre les peuples autochtones, les organisations et les gouvernements, qui sera fondée sur le respect mutuel, la reconnaissance, le partenariat et l'autodétermination des Autochtones, ce qui suppose de plaider en faveur de changements aux modèles de financement et aux politiques pour mieux soutenir les initiatives relatives au sport, à l'activité physique et aux loisirs.
- **Agir en fonction des obligations découlant de la DNUDPA, de la CRPA, de la Déclaration de Maskwachees, de la CVR et de l'ENFFADA** : Cet objectif vise à mettre en application les principes, les appels à l'action et à la justice, et les obligations éthiques et juridiques découlant de la DNUDPA, de la CRPA, de la Déclaration de Maskwachees, de la CVR et de l'ENFFADA, ce qui inclut l'intégration de ces principes dans les décisions de politique et de programmation afin de s'attaquer aux séquelles de la colonisation et de favoriser la réconciliation.
- **Renforcer l'autonomisation grâce à des données probantes solides** : Cet objectif reconnaît qu'une collecte, une gestion et une analyse rigoureuses des données sont essentielles à l'élaboration de politiques efficaces et au progrès de l'autodétermination autochtone dans le domaine du sport, de l'activité physique et des loisirs. Il appelle à une stratégie globale en matière de données, comprenant la recherche et le partage de pratiques exemplaires, afin de garantir que des approches fondées sur des données probantes respectent les droits des peuples autochtones et produisent des résultats tangibles pour les communautés et les organisations autochtones.



Au moment d'entreprendre ce voyage collectif visant à renouveler et à revitaliser la participation des Autochtones aux activités sportives, physiques et récréatives au Canada, nous adoptons la puissante métaphore du voyage en canot, un symbole profondément ancré dans la culture, tant autochtone que canadienne.



PASSER À L'ACTION



NOS CINQ DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES

Cette section décrit les étapes collectives vers la mise en œuvre de la stratégie nationale. Comme les pagayeurs d'un canot qui se dirigent vers une destination précise, ces cinq domaines garantissent que nos efforts entraîneront un changement significatif et durable.



Ces domaines d'action stratégiques représentent nos priorités de mise en œuvre pour les 10 prochaines années. Ils constituent un plan clair et réalisable qui, sans être exhaustif, met l'accent sur des actions réalistes et à fort impact qui jetteront des bases solides, créeront une dynamique et ouvriront la voie à une croissance future. Ils sont également étroitement liés entre eux. Le succès dépend d'une approche intégrée qui renforce notre vision holistique pour l'ensemble du paysage des activités sportives, physiques et récréatives.

Alors que les gouvernements et la société canadienne ont des obligations morales, éthiques et juridiques envers les peuples, les communautés et les nations autochtones, les domaines d'action stratégiques ne sont pas normatifs. Les communautés et les organisations autochtones peuvent adopter les éléments qui répondent le mieux à leurs besoins, tandis que les partenaires non autochtones sont appelés à soutenir, et non à remplacer, le leadership autochtone dans chaque domaine. Cette stratégie nationale évoluera au fur et à mesure que nous nous attaquerons aux enjeux émergents et aux priorités changeantes et tiendrons compte des leçons apprises. Nous sommes ouverts à une collaboration et à un dialogue continu afin de nous assurer que la stratégie continue de répondre aux besoins des peuples, des communautés, des organisations et des nations autochtones.

À l'image des pagayeurs d'un canoë se dirigeant vers une destination précise, ces cinq domaines d'action stratégiques garantissent que nos efforts entraîneront un changement significatif et durable : défense des intérêts et sensibilisation, relations et partenariats, leadership et renforcement des capacités, participation, et investissements durables.

1

DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET SENSIBILISATION

PRIORITÉ 1 : ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION

Ce domaine prioritaire vise à accroître la sensibilisation et la participation autochtone aux activités sportives, physiques et récréatives à l'échelle locale, régionale, provinciale, territoriale et nationale. Il s'appuiera sur des stratégies de communication adaptées et sensibles sur le plan culturel pour célébrer l'héritage de l'excellence autochtone dans ces domaines tout en faisant la promotion des avantages globaux d'un mode de vie actif. Ces avantages comprennent notamment l'amélioration de la santé et du bien-être, la revitalisation et l'identité culturelles, le renforcement de la communauté et les possibilités économiques et d'emploi.

- **Mesure 1 :** Mettre en place une *équipe de marketing et de communication dirigée par des Autochtones* qui élaborera des stratégies de marketing et de communication ciblées en matière d'activités sportives, physiques et récréatives et axées sur les actions suivantes :
 - adapter les messages à des publics ciblés en tenant compte de leurs valeurs, de leur langue et des ressources à leur disposition;
 - établir des liens entre les efforts de sensibilisation et les avantages pour la santé, y compris des modes de vie sains, le bien-être mental, le développement social et le rendement positif sur les investissements dans des domaines autres que le sport, l'activité physique et les loisirs, comme la justice;
 - promouvoir l'éducation du public, conformément à l'appel à l'action no 87, en partageant l'histoire d'athlètes autochtones au pays;
 - mettre en valeur les événements sportifs, les compétitions et les athlètes autochtones à l'échelle régionale, provinciale, territoriale, nationale et internationale en mettant l'accent sur les jeunes, les entraîneurs, les athlètes communautaires et d'élite, les para-athlètes et les participants 2ELGBTQQIA+;
 - valoriser les organisations et les programmes sportifs autochtones à l'échelle nationale afin d'améliorer l'accès, la participation et le soutien aux initiatives dirigées par des Autochtones.
- **Mesure 2 :** Former une *équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale dirigée par des Autochtones* qui rédigera un plan de communication de la stratégie nationale dans le but :
 - de favoriser la connaissance et la compréhension de la stratégie nationale;
 - de transmettre efficacement les messages clés;
 - de mobiliser les parties prenantes de tous les secteurs;
 - de soutenir efficacement sa mise en œuvre au moyen de communications claires, pertinentes sur le plan culturel et axées sur l'action.

PRIORITÉ 2 : FAVORISER LE LEADERSHIP ET L'AUTODÉTERMINATION AUTOCHTONES

Ce domaine prioritaire favorisera le leadership et l'autodétermination autochtones en garantissant une participation significative aux processus décisionnels à tous les échelons de la gouvernance sportive au sein des systèmes des ASPR. Il préconisera l'inclusion des perspectives autochtones dans l'élaboration des politiques, la planification stratégique et l'affectation des ressources, favorisera une représentation équitable, et soutiendra des approches pertinentes sur le plan culturel de la gouvernance sportive, ce qui contribuera à répondre à l'appel à l'action no 89 de la CVR.

- **Mesure 3 :** Sport Canada et les ministères provinciaux et territoriaux responsables du SCASPR créeront des postes réservés à une représentation autochtone au sein des organismes du secteur à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, ainsi que dans les organismes de sport adapté et des jeux et des événements de grande envergure. Ces postes permettront d'assurer une représentation des voix autochtones dans les processus décisionnels clés.
- **Mesure 4 :** Sport Canada et les ministères provinciaux et territoriaux responsables du SCASPR intégreront les décideurs autochtones aux procédures d'élaboration des politiques qui ont un impact sur les activités sportives, physiques et récréatives des Autochtones. Cette collaboration favorisera l'élaboration conjointe de politiques, de cadres de financement et de stratégies de programmation afin qu'ils reflètent les priorités et l'autodétermination des Autochtones et les besoins de leurs communautés.
- **Mesure 5 :** L'équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale organisera des séances de formation annuelles pour les décideurs autochtones qui s'intégreront aux organisations du système canadien et aux procédures d'élaboration de politiques. Ces séances auront pour but de perfectionner leurs compétences en matière de défense des intérêts des Autochtones, de faciliter le partage des connaissances et de mettre en lumière les questions et les pratiques prometteuses.



Les cinq domaines d'intervention stratégiques de la stratégie nationale englobent 19 priorités et 49 mesures.



PRIORITÉ 3 : PRODUIRE UNE BASE DE DONNÉES PROBANTES AUTODÉTERMINÉE

Ce domaine prioritaire établira une solide base de données probantes autodéterminée qui assurera la participation juste et éthique des Autochtones dans le secteur des ASPR dans le cadre d'efforts nationaux et régionaux de collecte de données. Cet objectif sera atteint grâce à des partenariats solides et à des méthodologies sensibles sur le plan culturel.

- **Mesure 6 :** Former une *équipe de recherche sur le sport et l'activité physique dirigée par des Autochtones* pour superviser et mettre au point une base de données autodéterminée.
 - Définir cinq domaines prioritaires de recherche et les classer par ordre de priorité.
 1. Déterminer les données nécessaires pour élaborer des politiques liées au SAASPR et s'attaquer aux obstacles systémiques à la participation autochtone.
 2. Mener des analyses comparatives de programmes adaptés sur le plan culturel dans le domaine du sport, de l'activité physique et des loisirs.
 3. Explorer le rôle du mentorat et du leadership des Autochtones dans les programmes communautaires d'activités physiques et récréatives.
 4. Évaluer les impacts sur la santé et le bien-être de la participation des Autochtones à des activités sportives, physiques et récréatives.
 5. Renforcer le contrôle organisationnel du CSA sur les données et les résultats de la recherche.
 - Mettre en place un cadre de gestion des données pour assurer une collecte, une gestion et une utilisation éthiques des données.
 - Mobiliser des partenaires utiles pour éviter la duplication, cerner les lacunes, recueillir des idées et élaborer des solutions en collaboration.
 - Mettre en place des initiatives à petite échelle pour vérifier, peaufiner et évaluer les priorités de recherche, et en faire le suivi.
- **Mesure 7 :** L'équipe de recherche sur le sport et l'activité physique dirigée par des Autochtones élaborera des orientations pour toutes les organisations du secteur des ASPR afin de favoriser la production de données précises et fiables sur la participation des Autochtones.
- **Mesure 8 :** Les organisations du système autochtone des ASPR collaboreront avec l'équipe de recherche sur le sport et l'activité physique dirigée par des Autochtones, ainsi qu'avec les ministères et les organismes gouvernementaux pertinents, afin de produire des données utiles à la planification et à la défense des programmes et d'y accéder. Ce travail s'harmonisera avec les principes de collecte de données autochtones, notamment les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession).

PRIORITÉ 4 : RECONNAÎTRE LES RÉALISATIONS

Ce domaine prioritaire célébrera les réussites des Autochtones dans les domaines du sport, de l'activité physique et des loisirs afin de renforcer l'autonomie des personnes, des familles et des communautés, de susciter de la fierté, de remettre en question les stéréotypes et de promouvoir le bien-être. La reconnaissance des réalisations renforce l'identité culturelle, améliore la visibilité et valorise le sport, l'activité physique et les loisirs des Autochtones au sein de la société, contribuant ainsi à l'appel à l'action no 87 de la CVR.

- **Mesure 9** : Le CSA et les OPTSA souligneront et célébreront l'excellence des athlètes, des entraîneurs, des leaders, des bâtisseurs et des bénévoles par la remise de prix nationaux et régionaux. Ces initiatives enrichiront les modes de reconnaissance de l'excellence autochtone dans le sport qui existent déjà, comme les prix Tom Longboat et les Prix nationaux des entraîneurs autochtones.
- **Mesure 10** : L'équipe de marketing et de communication dirigée par des Autochtones aidera le CSA, les OPTSA, les organisations du SAASPR et les communautés à mettre en lumière les réussites et les réalisations sur des plateformes numériques, dans les médias sociaux et dans le cadre de récits communautaires.
- **Mesure 11** : L'équipe de marketing et de communication dirigée par des Autochtones aidera le CSA et les OPTSA dans leur collaboration avec les organisations du SCASPR, y compris les temples de la renommée, les programmes de récompenses et les événements, afin d'élaborer des initiatives qui mettent en évidence la participation et les contributions des Autochtones.

Ce domaine prioritaire célébrera les réussites des Autochtones dans les domaines du sport, de l'activité physique et des loisirs afin de renforcer l'autonomie des personnes, des familles et des communautés, de susciter la fierté, de remettre en question les stéréotypes et de promouvoir le bien-être. Les mesures comprennent la reconnaissance des réalisations par des prix régionaux et nationaux, la mise en valeur des réussites par le biais de plateformes numériques, la narration d'histoires communautaires, et la collaboration avec des organisations pour mettre en valeur les contributions des Autochtones au sport.



Ce domaine d'action stratégique exploite la force collective des relations et des partenariats formels entre les secteurs et les régions pour soutenir la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale. Les relations, fondées sur la confiance, la communication et l'engagement à long terme, lient les personnes, les organisations et les communautés. Les partenariats vont au-delà des relations, formant des alliances structurées et collaboratives qui s'harmonisent avec des objectifs communs, partagent des ressources et tirent parti de l'expertise à leur avantage mutuel. Nous reconnaissons ici les relations et les partenariats fructueux déjà en place et restons déterminés à renforcer et à élargir les liens entre les communautés, les gouvernements, les organisations autochtones et les autres partenaires. Des progrès durables sont réalisés grâce à la collaboration, au respect mutuel et à un engagement commun à créer des occasions significatives qui reflètent et soutiennent les priorités et les forces des Autochtones.

PRIORITÉ 5 : FACILITER LES RESPONSABILITÉS INTERSECTORIELLES

Ce domaine prioritaire définira clairement les responsabilités, les attentes et les obligations de toutes les parties intéressées qui participent à la mise en œuvre de la stratégie. Il veillera à ce que les partenaires à tous les échelons soient informés, engagés et soutenus, tout en favorisant des relations solides et durables.

- **Mesure 12** : L'équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale assurera une supervision stratégique, garantira l'imputabilité et guidera une mise en œuvre coordonnée des mesures de suivi de la stratégie nationale. Pour ce faire, une démarche décisionnelle dirigée par les Autochtones, une collaboration intersectorielle et la production de rapports d'étape transparents seront nécessaires.
- **Mesure 13** : L'équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale animera un sommet annuel réunissant des participants, des entraîneurs et des leaders d'organisations autochtones et non autochtones. Le sommet favorisera les relations, harmonisera les efforts, facilitera les partenariats, présentera les pratiques exemplaires et assurera une responsabilité continue.

PRIORITÉ 6 : BÂTIR DES RELATIONS ÉTROITES AU SEIN DES SECTEURS ET ENTRE EUX

Ce domaine prioritaire favorisera les relations à long terme fondées sur la confiance, le respect mutuel et la réciprocité, allant au-delà des engagements transactionnels à court terme. Bien que de nombreuses organisations de sport et de loisirs non autochtones aient pris des mesures en faveur de la réconciliation, les partenariats significatifs exigent un engagement à examiner les politiques internes, les structures de gouvernance et les cultures organisationnelles afin de cerner et de démanteler les obstacles systémiques, les préjugés et les structures coloniales.

- **Mesure 14 :** *Une équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones* élaborera en collaboration avec *une équipe d'Aînés autochtones*, des ressources et des outils pour le CSA afin d'aider les organisations du système canadien à renforcer ses relations avec les participants autochtones et les organisations du système autochtone. Entre autres domaines clés, ces ressources seront axées sur le racisme anti-autochtone, la sécurité et l'humilité culturelles, les droits des Autochtones, les pratiques de gouvernance, ainsi que l'histoire et le contexte des activités sportives, physiques et récréatives autochtones.

PRIORITÉ 7 : RENFORCER L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Ce domaine prioritaire suscitera l'établissement de relations solides et durables entre les communautés et les organisations nationales et régionales d'activités sportives, physiques et récréatives autochtones. En priorisant les partenariats significatifs, sensibles et responsables, ce domaine favorisera une communication continue, la transparence et la confiance, garantissant ainsi le respect mutuel et le soutien des priorités définies par la communauté.

- **Mesure 15 :** Le CSA et les OPTSA établiront des structures régulières de communication et de mobilisation pour tenir les communautés informées, favoriser le consensus et renforcer les liens avec les organisations du système autochtone.

Bien que de nombreuses organisations de sport et de loisirs non autochtones aient pris des mesures en faveur de la réconciliation, les partenariats significatifs exigent un engagement à examiner les politiques internes, les structures de gouvernance et les cultures organisationnelles afin de cerner et de démanteler les obstacles systémiques, les préjugés et les structures coloniales.

Ce domaine d'action stratégique veillera à ce que les systèmes d'activités sportives, physiques et récréatives autochtones restent durables, solides, pertinents sur le plan culturel et axés sur la communauté en priorisant le leadership, le renforcement des capacités et l'élaboration de programmes. Le renforcement des compétences, des connaissances et des ressources individuelles, organisationnelles et communautaires est essentiel à la réussite à long terme de la conception et de la prestation des programmes, du développement du leadership et de l'excellence sportive. Investir dans le renforcement des capacités, y compris la mobilisation des jeunes et le développement du leadership, favorise la création et l'expansion de programmes de haute qualité et ancrés dans la culture, mais permet également aux Autochtones de faire entendre leur voix pour engendrer un changement transformateur.

PRIORITÉ 8 : FAVORISER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES ET DE LEADERSHIP

- **Mesure 16** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones, en partenariat avec le CSA et les OPTSA, créera et offrira des ateliers et des séances de formation sur le leadership, la gouvernance, la planification financière et la rédaction de demandes de subventions, en fonction des besoins spécifiques des organisations du SAASPR.
- **Mesure 17** : L'équipe d'administration de programmes dirigée par des Autochtones, en partenariat avec le CSA et les OPTSA, facilitera l'organisation de séances régulières d'apprentissage par les pairs, de conférences ou d'activités de réseautage afin de promouvoir la collaboration, de partager les pratiques exemplaires et d'apporter un soutien mutuel aux organisations et aux leaders du SAASPR.
- **Mesure 18** : Le CSA, en partenariat avec les OPTSA, élaborera et diffusera des trousseaux d'outils, des gabarits et des guides de ressources qui aideront les communautés autochtones et les organisations du SAASPR à gérer leurs programmes, lesquels outils aborderont la gestion financière, la création de partenariats et l'évaluation des programmes.
- **Mesure 19** : Le CSA collaborera avec l'équipe d'administration de programmes dirigée par des Autochtones et les établissements d'enseignement postsecondaire pour élaborer des programmes menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat en administration du SAASPR, tout en garantissant un environnement d'apprentissage sûr, favorable et inclusif pour les apprenants autochtones.
- **Mesure 20** : L'équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale organisera une réunion annuelle de toutes les équipes qui supervisent les activités découlant de la stratégie nationale. L'objectif sera de partager les activités, de résoudre les difficultés et de discuter des pratiques exemplaires liées au leadership et au renforcement des capacités des organisations et des peuples autochtones au sein du SAASPR.

PRIORITÉ 9 : RENFORCER LES PARCOURS DE PERFECTIONNEMENT DES ENTRAÎNEURS ET DES OFFICIELS ET L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES

Cette priorité veillera à ce que les entraîneurs, les officiels et les fournisseurs d'activités du SAASPR aient un accès continu à des possibilités de formation, de mentorat et de perfectionnement. En favorisant un développement axé sur la culture et la communauté, cette approche leur permettra d'acquérir des compétences, de la confiance et du leadership, améliorant au bout du compte les occasions de sport et de loisirs pour les participants autochtones.

- **Mesure 21** : Les organisations du SAASPR élargiront l'accès à des possibilités de formation, de certification et de perfectionnement pertinentes sur le plan culturel et reconnues à l'échelle nationale pour les entraîneurs et les officiels autochtones, notamment grâce à des programmes d'apprentissage du Programme des entraîneurs autochtones et à des stages pour les entraîneurs autochtones.
- **Mesure 22** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones travaillera avec les organisations du SAASPR qui assurent la formation des entraîneurs et des officiels pour adapter les programmes et les ressources de formation existants afin d'en assurer la pertinence culturelle pour tous les leaders.
- **Mesure 23** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones élaborera des outils éducatifs et des réseaux de partage des ressources afin d'accroître les capacités des entraîneurs et des officiels et de faciliter l'échange de connaissances au sein du CSA, des OPTSA et des communautés.
- **Mesure 24** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones travaillera en collaboration avec le CSA et les OPTSA pour créer et élargir des programmes de mentorat qui jumellent les entraîneurs et les officiels autochtones émergents à des mentors d'expérience afin de soutenir le développement des compétences et du leadership.

Des progrès durables sont réalisés grâce à la collaboration, au respect mutuel et à un engagement commun à créer des occasions significatives qui reflètent et soutiennent les priorités et les forces des Autochtones.



PRIORITÉ 10 : SUSCITER ET SOUTENIR LE BÉNÉVOLAT

Le bénévolat est l'épine dorsale des systèmes canadien et autochtone d'activités sportives, physiques et récréatives, les bénévoles jouant des rôles formels et informels d'entraîneurs, d'officiels, de mentors, d'organisateur et de leaders communautaires. Il est essentiel que les jeunes Autochtones voient des Autochtones occuper des rôles clés au sein des organisations de ce secteur pour susciter la représentation, le leadership et un fort sentiment d'appartenance à la communauté. Ce domaine prioritaire renforcera le bénévolat en mettant en œuvre une approche coordonnée pour recruter, former et soutenir des bénévoles autochtones en veillant à ce que ces personnes soient valorisées et respectées sur le plan culturel et qu'elles disposent de parcours de développement bien définis.

- **Mesure 25** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones travaillera en collaboration avec l'équipe consultative des Aînés autochtones, le CSA et les OPTSA pour soutenir et renforcer les efforts de recrutement, de formation et de maintien des effectifs, et fournir un soutien continu aux bénévoles autochtones, conformément aux valeurs de la communauté, et en garantissant la sécurité culturelle, y compris l'accès à des programmes de formation et de mentorat pertinents.
- **Mesure 26** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones et *l'équipe de financement dirigée par des Autochtones* relèveront et élimineront les obstacles financiers, logistiques et systémiques à la participation des bénévoles, tels que les frais de déplacement, les honoraires et la garde d'enfants.
- **Mesure 27** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones travaillera en collaboration avec le CSA et les OPTSA pour offrir aux bénévoles des possibilités de transition vers des fonctions de leadership, d'entraînement et de gouvernance au sein des systèmes autochtone et canadien des ASPR.

PRIORITÉ 11 : FAIRE ENTENDRE ET CONVERGER LES VOIX DES JEUNES DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

C'est grâce à cette priorité que les jeunes Autochtones auront leur mot à dire pour conseiller et orienter le CSA et les OPTSA. La mise en place d'équipes consultatives de jeunes suscite un engagement concret, le développement du leadership et des possibilités de mentorat. Ces équipes créeront également des occasions de rencontres qui combinent le sport, l'identité culturelle et les aptitudes de la vie quotidienne, renforçant les liens communautaires et encourageant une participation continue dans le sport, l'activité physique et les loisirs.

- **Mesure 28** : Il est nécessaire de mettre en place des *équipes consultatives de jeunes Autochtones* au sein du CSA et des OPTSA afin de responsabiliser les jeunes Autochtones et de s'assurer que leurs voix jouent un rôle significatif dans la prise de décision organisationnelle.
- **Mesure 29** : Le CSA et les OPTSA organisent tous les ans des rassemblements régionaux pour les jeunes Autochtones, mêlant le sport, l'activité physique, les loisirs, l'identité culturelle et les compétences de vie. Ces événements favorisent les liens communautaires, renforcent les compétences en matière de leadership et créent des voies d'engagement durable dans le sport, l'activité physique et les loisirs.

4

PARTICIPATION

Ce domaine d'action stratégique vise à créer des espaces sûrs et inclusifs où les participants autochtones peuvent s'épanouir et réussir, à l'abri de la discrimination, de la violence et des obstacles à l'accès. Il priorise les environnements qui favorisent le bien-être, le sentiment d'appartenance et les possibilités, en particulier pour les personnes victimes de différentes formes de marginalisation. Les organisations non autochtones sont appelées à aller au-delà des gestes symboliques, en adoptant un changement fondamental qui démantèle les obstacles systémiques, remet en question les normes coloniales et érige des structures équitables centrées sur les voix, les connaissances et le leadership des Autochtones. Pour y parvenir, il faut procéder à un examen critique des politiques, des pratiques et des cultures institutionnelles afin de favoriser une inclusion véritable, la confiance, l'imputabilité et une collaboration durable avec les communautés autochtones. En outre, cette approche affirme le droit inhérent des participants autochtones à accéder à des infrastructures de sports, d'activités physiques et de loisirs sûres et enracinées dans leur culture, qui reflètent leurs traditions et leurs modes de connaissance, en soutenant l'excellence tout en favorisant la connexion, la guérison et un fort sentiment d'identité.

PRIORITÉ 12 : RENFORCER LES PARCOURS DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPANTS

Cette priorité vise à renforcer les parcours structurés des participants autochtones, d'une exploration initiale à un engagement à long terme, en passant par le développement de leurs habiletés et de leurs capacités de leadership, assurant leur croissance et leur participation continue dans le domaine des ASPR.

- **Mesure 30** : Le CSA et les OPTSA s'assurent de l'existence de parcours solides de développement à long terme des participants aux programmes autochtones, des parcours largement adoptés, compris et intégrés dans les systèmes autochtone et canadien d'ASPR, conformément au document sur le parcours de développement à long terme des participants aux programmes autochtones.
- **Mesure 31** : Le CSA et les OPTSA travaillent avec Sport Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations de sport, d'activité physique et de loisirs, et les établissements d'enseignement pour intégrer les principes du parcours des participants autochtones dans les politiques, les programmes et le développement des athlètes. Cette collaboration vise à réduire les obstacles et à offrir des possibilités d'inclusion aux Autochtones à chaque étape du parcours.
- **Mesure 32** : Le CSA et les OPTSA créent et renforcent des parcours structurés qui relient les sports communautaires à des occasions de niveau élite, permettant aux athlètes autochtones de progresser et de compétitionner à des niveaux supérieurs dans les systèmes autochtone et canadien des ASPR.
- **Mesure 33** : Sport Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux augmentent le soutien aux ressources des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord à titre de plateforme essentielle du développement des athlètes, de la fierté culturelle et des liens communautaires, conformément à l'appel à l'action no 88 de la CVR.

PRIORITÉ 13 : AMÉLIORER LA FORMATION, LES POLITIQUES ET LES OUTILS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Cette priorité vise à assurer la sécurité physique, mentale, émotionnelle, culturelle et spirituelle des participants autochtones en élaborant et en élargissant la formation, les politiques et les outils adaptés aux partenaires, aux leaders, aux officiels, aux entraîneurs et aux participants dans l'ensemble des ASPR.

- **Mesure 34** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones élabore des programmes de formation qui s'harmonisent à l'appel à l'action no 90 (iv) de la CVR afin de les offrir aux organismes du secteur des ASPR. Ces programmes comprennent des modules sur le racisme anti-autochtone, l'équité, ainsi que la sécurité et l'humilité culturelles, tout en faisant la promotion des ressources existantes, comme les modules du CSA pour les entraîneurs autochtones.
- **Mesure 35** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones élabore des politiques organisationnelles, notamment des codes de conduite, des mesures de tolérance zéro, des protocoles culturels et des pratiques inclusives pour les communautés de genre et 2ELGBTQQIA+, et les organisations d'ASPC les mettent en œuvre, afin d'assurer la sécurité des participants autochtones.
- **Mesure 36** : L'équipe consultative des Aînés autochtones et l'équipe de recherche sur le sport et l'activité physique dirigée par des Autochtones travaillent avec le CSA pour s'assurer que les initiatives de participation sur la sécurité dans le sport comprennent une certaine connaissance culturelle. Elles travailleront en collaboration avec des organisations du système autochtone d'ASPR à l'élaboration conjointe et à la mise en œuvre de politiques et de processus adaptés sur le plan culturel, y compris les enquêtes et les résolutions, qui adopteront des approches autochtones, notamment les modèles de justice réparatrice.

PRIORITÉ 14 : FAVORISER L'INCLUSIVITÉ, L'ÉQUITÉ ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Cette priorité assurera un accès équitable à des installations sportives, à des programmes et à des ressources en lien avec les ASPR pour les Autochtones de tous les âges, peu importe leurs compétences, leur situation géographique et leurs expériences, tout en favorisant des milieux culturellement sûrs et inclusifs, conformément à la DNUDPA (notamment l'article 5).

- **Mesure 37** : Les OPTSA identifient des populations autochtones mal desservies, notamment les femmes, les filles, les personnes âgées, les personnes 2ELGBTQQIA+, les personnes ayant une incapacité, les enfants, les jeunes, les familles recevant des services à l'enfance et à la famille, les personnes de la rue, et celles ayant des démêlés avec le système judiciaire, et évaluent leurs besoins et leurs priorités spécifiques.
- **Mesure 38** : Dans l'esprit de l'appel à l'action no 91 de la CVR, l'équipe consultative des Aînés travaille avec le CSA pour que les jeux et les événements sportifs canadiens d'importance à l'échelle provinciale, territoriale, nationale et internationale (y compris les Jeux du Canada, les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains et les Jeux du Commonwealth) mettent en place des politiques et des protocoles qui créent des milieux culturellement sûrs, inclusifs et équitables pour les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles autochtones.

PRIORITÉ 15 : SOUTENIR UNE PROGRAMMATION HOLISTIQUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES, PHYSIQUES ET RÉCRÉATIVES

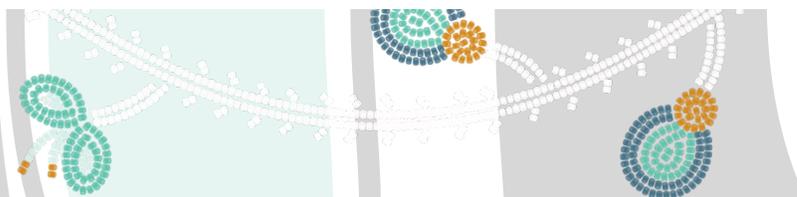
Cette priorité vient soutenir la prestation d'activités et de formations holistiques accessibles dans le domaine des activités sportives, physiques et récréatives.

- **Mesure 39** : Guidés par l'équipe consultative des Aînés autochtones et l'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones, les organismes du secteur des ASPR offrent des occasions ouvertes et accueillantes qui incitent les personnes de tous les âges à explorer des approches holistiques des activités sportives, physiques et récréatives dans des milieux favorables et à y participer.
- **Mesure 40** : Guidés par l'équipe consultative des Aînés autochtones et l'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones, les ministères de l'Éducation et les communautés autochtones enrichissent l'enseignement axé sur la terre dans les écoles et les communautés pour les jeunes Autochtones et non autochtones, en y intégrant des pratiques axées sur la terre, des connaissances traditionnelles et des éléments de la culture de l'activité physique par des moyens pertinents et respectueux sur le plan culturel.
- **Mesure 41** : Guidés par l'équipe consultative des Aînés autochtones et l'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones, les ministères de l'Éducation soutiennent l'élaboration de programmes scolaires qui intègrent l'activité physique, les enseignements culturels, l'enseignement en matière de santé mentale, des conseils nutritionnels et l'accès aux services sociaux.

PRIORITÉ 16 : ÉLARGIR L'ACCÈS À DES COMPÉTITIONS PERTINENTES ET OUVERTES

Cette priorité permettra d'augmenter le nombre de compétitions accessibles et pertinentes offertes aux participants autochtones aux activités sportives et récréatives afin de favoriser leur développement comme athlètes, de susciter de la fierté dans la communauté et d'augmenter la participation à long terme.

- **Mesure 42** : Le CSA et les OPTSA renforcent les partenariats avec les organisations d'ASPR, les gouvernements et les partenaires privés pour augmenter les occasions de compétition et trouver un financement stable.
- **Mesure 43** : Le CSA et les OPTSA soutiennent le développement et la croissance de tournois, de championnats, de ligues et d'événements multisports dirigés par des Autochtones à l'échelle locale, régionale, provinciale, territoriale, nationale et internationale qui reflètent les valeurs, les traditions et les parcours compétitifs des Autochtones.

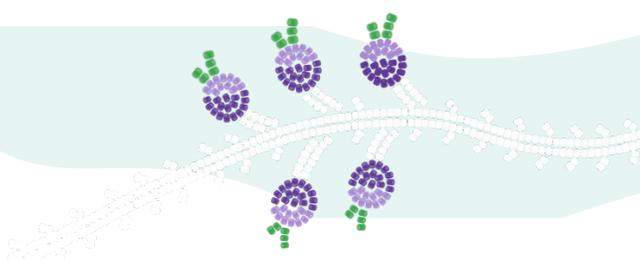


Ce domaine d'action stratégique se concentre sur la diversification et l'augmentation des sources de financement pour les participants, les familles, les communautés et les organisations autochtones. Il s'agit notamment d'obtenir des engagements d'investissement pluriannuels et d'explorer des modèles de financement novateurs en s'engageant auprès des gouvernements, des entreprises et des partenaires caritatifs. Il faut aussi s'assurer que les politiques de financement s'harmonisent avec les priorités et les valeurs autochtones en positionnant les organisations et les initiatives du système autochtone d'ASPR pour un succès durable.

PRIORITÉ 17 : CRÉER DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT PLURIANNUEL, SOUPLE, DURABLE ET DÉCOLONISÉ

Ce domaine prioritaire préconisera de nouvelles voies de financement qui soutiennent des programmes complets et holistiques de sport, d'activité physique et de loisirs en abordant le renforcement des capacités, les besoins opérationnels, les installations, l'équipement, l'abordabilité, le transport, les déterminants sociaux de la santé des Autochtones et leur bien-être culturel. Les structures de financement et les modèles de reddition de comptes doivent remettre en question les dynamiques de pouvoir inégales tout en étant fondés sur les relations, axés sur les forces, orientés sur des résultats définis par les Autochtones et harmonisés avec les valeurs des Autochtones.

- **Mesure 44** : Une équipe de financement dirigée par des Autochtones est mise en place pour mobiliser le gouvernement, les organismes de bienfaisance et les entreprises à créer des mécanismes de financement durables et décolonisés au moyen de processus élaborés en collaboration qui soutiennent l'autodétermination conformément à la DNUDPA et à d'autres mécanismes.
- **Mesure 45** : L'équipe de financement dirigée par des Autochtones, en collaboration avec l'équipe consultative des Aînés autochtones et les communautés, élabore des modèles de financement décolonisés qui reflètent les valeurs, la gouvernance et les priorités des communautés autochtones, et en fait la promotion, du développement des fonds aux critères d'application, en passant par la reddition de comptes.
- **Mesure 46** : L'équipe de financement dirigée par des Autochtones élabore une approche de collaboration avec le CSA et les OPTSA pour explorer de nouvelles possibilités de financement auprès d'organisations philanthropiques et de partenaires du secteur privé afin de générer de nouvelles possibilités de financement et de revenus.



PRIORITÉ 18 : GÉNÉRER UN FINANCEMENT ÉQUITABLE

Ce domaine prioritaire fera progresser la distribution équitable des ressources en fonction des besoins, en reconnaissant les déterminants sociaux de la santé des Autochtones, pour s'assurer que toutes les communautés autochtones, qu'elles soient urbaines, rurales ou éloignées, et les groupes en quête d'équité au sein des populations autochtones reçoivent le soutien nécessaire pour participer pleinement aux initiatives du système autochtone d'ASPR.

- **Mesure 47** : L'équipe de financement dirigée par des Autochtones travaille avec le CSA, les OPTSA et les communautés pour préconiser et mettre en œuvre des solutions de financement équitables qui tiennent compte des besoins, des obstacles et des possibilités uniques des Autochtones, notamment les femmes, les filles, les personnes âgées, les personnes 2ELGBTQIA+, les personnes ayant une incapacité, les enfants, les jeunes, les familles qui reçoivent des services à l'enfance et à la famille, les personnes de la rue et celles qui ont des démêlés avec le système judiciaire.

PRIORITÉ 19 : FINANCER LES INFRASTRUCTURES

Ce domaine prioritaire permettra d'investir dans des infrastructures sportives et récréatives dans les communautés et les écoles autochtones, et de les améliorer, en veillant à ce que les installations soient accessibles, pertinentes sur le plan culturel et favorables à des programmes diversifiés.

- **Mesure 48** : L'équipe d'administration des programmes dirigée par des Autochtones et l'ASC appuient les efforts des OPTSA pour recueillir des renseignements sur les installations au sein des communautés autochtones, leur utilisation et leur accessibilité, ainsi que leur état. Le CSA rassemble ensuite ces données à l'échelle nationale pour appuyer les efforts de promotion liés au financement des infrastructures.
- **Mesure 49** : Le CSA plaide auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux en faveur d'une source de financement ciblée pour la construction de nouvelles installations de sport, d'activité physique et de loisirs dans les communautés autochtones éloignées, rurales et mal desservies, y compris des espaces d'activités axés sur la terre. Ce financement soutiendra aussi l'entretien continu et les coûts d'exploitation afin d'assurer la durabilité de ces installations.



PROCHAINES ÉTAPES



PROCHAINES ÉTAPES

Après la publication de cette stratégie nationale, la grande priorité consistera à former l'équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale. Cette équipe, dotée d'une connaissance approfondie de la stratégie, identifiera les partenaires clés pour diriger chaque mesure, soutiendra la formation d'équipes pour les mener à bien, et facilitera la collaboration entre tous les partenaires de la stratégie. Ensemble, ces partenaires combineront leurs connaissances et leurs compétences pour faire progresser la vision commune qui consiste à renforcer l'autodétermination et à promouvoir le bien-être des personnes, des communautés et des nations grâce à la participation des Autochtones au sport, à l'activité physique et aux loisirs.

UN INVESTISSEMENT DÉCUPLÉ POUR UN IMPACT DURABLE

La stratégie nationale *L'esprit du sport—Bouger ensemble* présente une vision ambitieuse pour le sport, l'activité physique et les loisirs des Autochtones et des Canadiens au cours de la prochaine décennie. Sa véritable force réside toutefois dans sa mise en œuvre. Au fur et à mesure de nos progrès, nos actions doivent être guidées par le leadership des Autochtones, renforcées par des partenariats stratégiques et soutenues par des investissements continus. À cette fin, la stratégie nationale nécessitera un investissement décuplé pour concrétiser cette vision.

Elle exigera également l'engagement sans réserve de tous les partenaires, tant les communautés et les gouvernements que les organisations sportives et les bailleurs de fonds, à entreprendre une collaboration significative et à maintenir une responsabilité inébranlable. La mise en œuvre nécessitera une adaptation continue et une mobilisation persistante pour garantir que les peuples, les leaders et les communautés autochtones obtiennent les ressources, les possibilités et les environnements nécessaires à leur épanouissement.

Cette stratégie ne marque pas le point final, mais le début d'un voyage collectif, un voyage défini par notre responsabilité commune d'agir dans l'esprit de l'autodétermination, de l'équité et de la réconciliation. Elle nous invite à aller de l'avant ensemble, en forgeant un avenir à la fois inclusif et durable.

Bien que le CSA assume des responsabilités clés dans ce voyage de 10 ans, la stratégie va bien au-delà d'une seule organisation. Compte tenu de l'écosystème vaste et complexe des activités sportives, physiques et récréatives au Canada, il y a beaucoup de travail à faire. Mais en tant que gardien et défenseur de cette stratégie, le CSA mènera la charge en s'associant aux parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action, faire le suivi des progrès et apporter les modifications nécessaires en cours de route. Nous vous invitons chaleureusement à vous joindre à nous dans ce voyage transformateur vers un avenir dynamique, inclusif et équitable.

RÉFÉRENCES

Assemblée générale des Nations Unies (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* : refworld.org/legal/resolution/unga/2007/en/49353.

Canada (2021). *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* : justice.gc.ca/fra/declaration/apropos-about.pdf.

Comité consultatif fédéral-provincial/territorial de la condition physique et des loisirs (2005). *Déclaration de Maskwachees* : canada.ca/content/dam/pch/documents/services/sport-polices-acts-regulations/aboriginal_v4-fra.pdf.

Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* : ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l>Action_French.pdf.

Commission royale sur les peuples autochtones (1996). *Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau. Voir Annexe A : Liste des recommandations — Volumes 1 à 5* : bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-autochtone/commission-royale-peuples-autochtones/Pages/rapport.aspx.

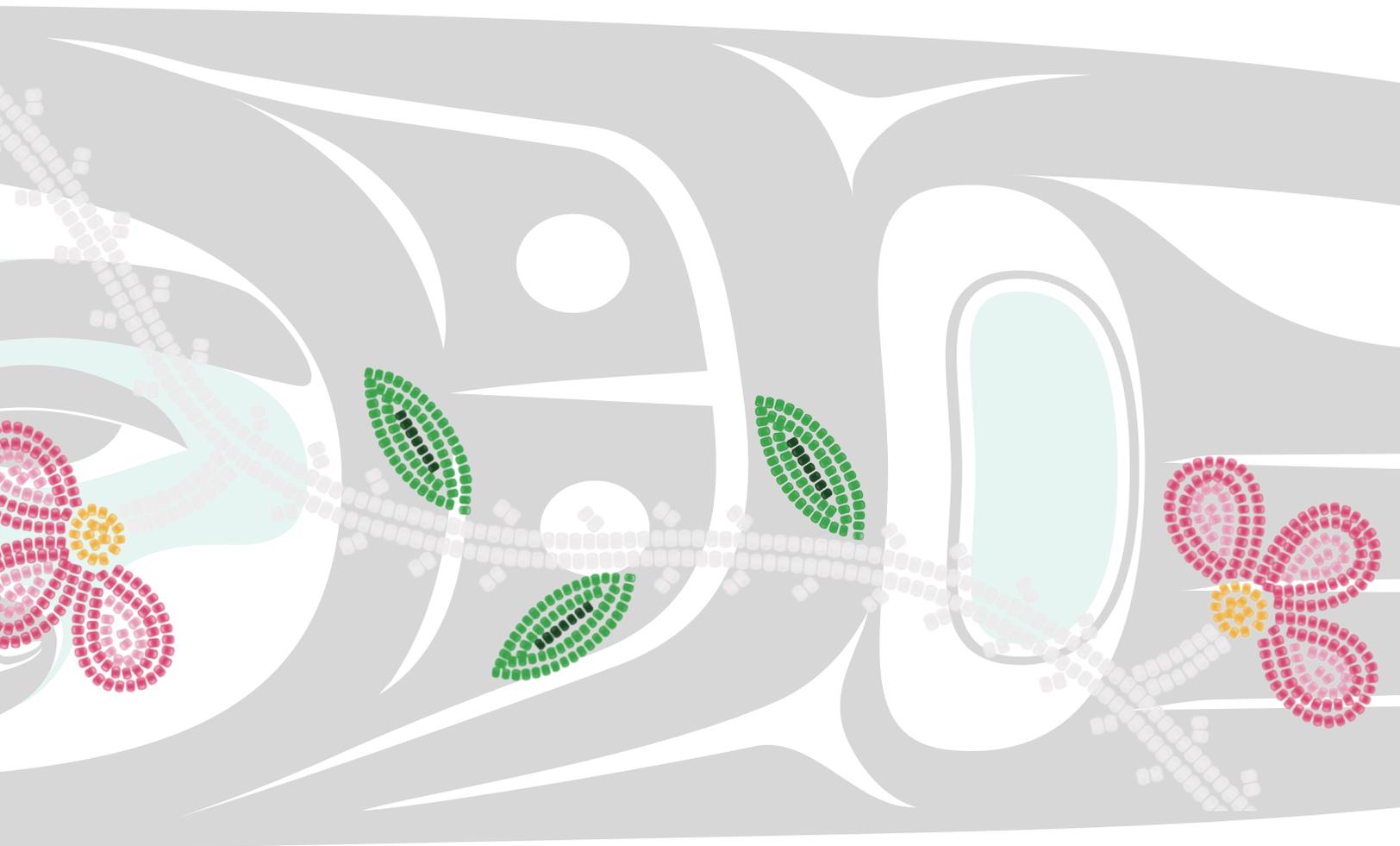
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* : mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/.

Patrimoine canadien (2005). *Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport* : publications.gc.ca/collections/Collection/CH24-10-2005F.pdf.

ANNEXE : MESURES RECENSÉES POUR LES PARTENAIRES DE LA STRATÉGIE NATIONALE

Conformément à l'accent mis sur les relations et les partenariats dans *L'esprit du sport—Bouger ensemble*, la présente annexe recense les différents partenaires stratégiques qui participeront à l'élaboration des bénéfices découlant de chaque mesure ou qui en bénéficieront. Alors que l'équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale dirigée par des Autochtones guidera ce processus en identifiant les partenaires stratégiques qui mèneront le processus lié à chaque mesure, tous les partenaires énumérés travailleront ensemble pour s'assurer que chaque mesure est mise en œuvre.

Par exemple, le CSA s'engagera dans 27 mesures, dans les 5 domaines d'intervention, et les actions spécifiques seront toutes répertoriées par numéro dans le tableau final. L'équipe de marketing et de communication sera engagée dans 3 mesures, toutes dans le premier domaine d'intervention sur la défense des intérêts et la sensibilisation.



Coup d'œil sur les partenaires stratégiques : Priorités et domaines d'action

Partenaire (nombre total de mesures)	CSA (27)	SAASPR (24)	OPTSA (22)	SCASPR (18)
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET SENSIBILISATION				
Priorité 1 : Sensibilisation		■		■
Priorité 2 : Leadership et autodétermination				■
Priorité 3 : Base de données probantes	■	■	■	■
Priorité 4 : Réalisations	■	■		■
RELATIONS ET PARTENARIATS				
Priorité 5 : Responsabilités intersectorielles		■		
Priorité 6 : Relations étroites	■	■		■
Priorité 7 : Engagement communautaire	■		■	
LEADERSHIP ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS				
Priorité 8 : Renforcement des capacités	■	■	■	
Priorité 9 : Entraîneurs, officiels et programmes	■	■	■	■
Priorité 10 : Bénévolat	■	■	■	
Priorité 11 : Voix des jeunes	■		■	
PARTICIPATION				
Priorité 12 : Développement des participants	■	■	■	■
Priorité 13 : Sécurité	■	■		
Priorité 14 : Inclusivité, équité et appartenance	■		■	■
Priorité 15 : Programmation holistique ASPR		■		
Priorité 16 : Compétitions	■	■	■	■
INVESTISSEMENTS DURABLES				
Priorité 17 : Possibilités de financement	■		■	
Priorité 18 : Financement équitable	■		■	
Priorité 19 : Financement des infrastructures	■		■	

Suite

Partenaire (nombre total de mesures)	Équipe d'administration des programmes (16)	Communautés (12)	Gouvernements provinciaux et territoriaux (8)
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET SENSIBILISATION			
Priorité 1 : Sensibilisation		■	
Priorité 2 : Leadership et autodétermination			■
Priorité 3 : Base de données probantes		■	■
Priorité 4 : Réalisations		■	
RELATIONS ET PARTENARIATS			
Priorité 5 : Responsabilités intersectorielles			
Priorité 6 : Relations étroites	■		
Priorité 7 : Engagement communautaire		■	
LEADERSHIP ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS			
Priorité 8 : Renforcement des capacités	■	■	
Priorité 9 : Entraîneurs, officiels et programmes	■	■	
Priorité 10 : Bénévolat	■	■	
Priorité 11 : Voix des jeunes			
PARTICIPATION			
Priorité 12 : Développement des participants		■	■
Priorité 13 : Sécurité	■		
Priorité 14 : Inclusivité, équité et appartenance			
Priorité 15 : Programmation holistique ASPR	■	■	
Priorité 16 : Compétitions			■
INVESTISSEMENTS DURABLES			
Priorité 17 : Possibilités de financement		■	■
Priorité 18 : Financement équitable		■	
Priorité 19 : Financement des infrastructures	■	■	■

Suite

Partenaire (nombre total de mesures)	Équipe consultative d'Aînés (8)	Équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale (6)	Sport Canada (5)
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET SENSIBILISATION			
Priorité 1 : Sensibilisation		■	■
Priorité 2 : Leadership et autodétermination		■	■
Priorité 3 : Base de données probantes			
Priorité 4 : Réalisations			
RELATIONS ET PARTENARIATS			
Priorité 5 : Responsabilités intersectorielles		■	
Priorité 6 : Relations étroites	■		
Priorité 7 : Engagement communautaire			
LEADERSHIP ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS			
Priorité 8 : Renforcement des capacités		■	■
Priorité 9 : Entraîneurs, officiels et programmes			
Priorité 10 : Bénévolat	■		
Priorité 11 : Voix des jeunes			■
PARTICIPATION			
Priorité 12 : Développement des participants			
Priorité 13 : Sécurité	■		
Priorité 14 : Inclusivité, équité et appartenance	■		
Priorité 15 : Programmation holistique ASPR	■		
Priorité 16 : Compétitions			
INVESTISSEMENTS DURABLES			
Priorité 17 : Possibilités de financement	■		
Priorité 18 : Financement équitable			
Priorité 19 : Financement des infrastructures			

Suite

Partenaire (nombre total de mesures)	Équipe du financement (5)	Équipe de recherche sur le sport et l'activité physique (4)	Éducation (4)
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET SENSIBILISATION			
Priorité 1 : Sensibilisation			
Priorité 2 : Leadership et autodétermination			
Priorité 3 : Base de données probantes		■	
Priorité 4 : Réalisations			
RELATIONS ET PARTENARIATS			
Priorité 5 : Responsabilités intersectorielles			
Priorité 6 : Relations étroites			
Priorité 7 : Engagement communautaire			
LEADERSHIP ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS			
Priorité 8 : Renforcement des capacités			■
Priorité 9 : Entraîneurs, officiels et programmes	■		
Priorité 10 : Bénévolat			
Priorité 11 : Voix des jeunes			
PARTICIPATION			
Priorité 12 : Développement des participants			■
Priorité 13 : Sécurité		■	
Priorité 14 : Inclusivité, équité et appartenance			
Priorité 15 : Programmation holistique ASPR			■
Priorité 16 : Compétitions			
INVESTISSEMENTS DURABLES			
Priorité 17 : Possibilités de financement	■		
Priorité 18 : Financement équitable	■		
Priorité 19 : Financement des infrastructures			

Suite

Partenaire (nombre total de mesures)	Organismes privés et de bienfaisance (3)	Équipe du marketing et des communications (3)	Équipe consultative des jeunes Autochtones (2)
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET SENSIBILISATION			
Priorité 1 : Sensibilisation		■	
Priorité 2 : Leadership et autodétermination			
Priorité 3 : Base de données probantes		■	
Priorité 4 : Réalisations			
RELATIONS ET PARTENARIATS			
Priorité 5 : Responsabilités intersectorielles			
Priorité 6 : Relations étroites			
Priorité 7 : Engagement communautaire			
LEADERSHIP ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS			
Priorité 8 : Renforcement des capacités			
Priorité 9 : Entraîneurs, officiels et programmes			
Priorité 10 : Bénévolat			
Priorité 11 : Voix des jeunes			■
PARTICIPATION			
Priorité 12 : Développement des participants			
Priorité 13 : Sécurité			
Priorité 14 : Inclusivité, équité et appartenance			
Priorité 15 : Programmation holistique ASPR			
Priorité 16 : Compétitions	■		
INVESTISSEMENTS DURABLES			
Priorité 17 : Possibilités de financement	■		
Priorité 18 : Financement équitable			
Priorité 19 : Financement des infrastructures			

Coup d'œil sur les partenaires stratégiques : Appels à l'action

Partenaire de la stratégie	Nombre d'appels à l'action	Appels à l'action
CSA	27	6, 9-11, 14-19, 23-25, 27-32, 36, 38, 42, 43, 46-49
Organisations canadiennes d'ASPR	18	1, 3-5, 7, 11, 14, 21, 22, 26, 30-32, 34, 35, 38, 39, 42
Communautés	12	1, 6, 10, 15, 18, 23, 25, 32, 40, 45, 47, 48
Éducation	4	19, 31, 40, 41
Équipe consultative d'Aînés	8	14, 25, 36, 38-41, 45
Équipe de financement	5	26, 44-47
Organisations autochtones d'ASPR	24	1, 6-8, 9-11, 14-18, 21, 22, 27, 30-32, 34-36, 39, 42, 43
Équipe consultative des jeunes Autochtones	2	28, 29
Équipe de marketing et de communications	3	1, 10, 11
Équipe de mise en œuvre de la stratégie nationale	6	2, 5, 12, 13, 20
Gouvernements provinciaux et territoriaux	8	3, 4, 8, 31, 33, 42, 44, 49
Organismes privés ou de bienfaisance	3	42, 44, 46
Équipe d'administration des programmes	16	14, 16, 17, 19, 22-27, 34, 35, 39-41, 48
OPTSA	22	9-11, 15-18, 23-25, 27-32, 37, 42, 43, 46-48
Équipe de recherche sur le sport et l'activité physique	4	6-8, 36
Sport Canada	5	3, 4, 31, 33, 44

À PROPOS DE L'ARTISTE

Créée exclusivement pour la stratégie nationale par l'artiste tahtlan Alano Edzerza, l'œuvre représente une figure humaine qui symbolise la force, l'ouverture et l'appartenance. S'inspirant des formes audacieuses et fluides de l'art autochtone de la côte nord-ouest, l'œuvre évoque le mouvement, la connexion et la communauté. Elle sert d'accueil visuel, invitant tous les participants à se sentir autonomes, valorisés et à sa place. Elle incarne l'essence de la stratégie nationale, c'est-à-dire créer des espaces inclusifs où chacun peut s'épanouir par le sport, l'activité physique et les loisirs.



Métis artwork by Prairie Owl Beads



Illustrations inuites par Atiigo Media





CERCLE SPORTIF
AUTOCHTONE



Cercle sportif autochtone
a/s Maison du sport Centre RA
2451, chemin Riverside
Ottawa (Ontario) K1H 7X7

Tél. : 613-518-8353
Sans frais : 1-855-814-4574
ascoffice@aboriginalsportcircle.ca

